



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 novembre 2022 à 18H30

Présents : MM BLOND, BOISSEAU, CHOMAUD, DE CHASSEY, GAULTIER, MARAIS, et Mesdames ADAM, COLIN, COUZY, DESROCHES, GOULT-DELATTRE, NONET et PUSSIOT

Excusés : Jackie MATHEVET (procuration à R. BLOND), Alexandre LAZARD (procuration à C. GOULT)

ORDRE DU JOUR

- 00.Approbation du Compte-rendu de la séance du 26 septembre 2022
- 01.Lecture des décisions
- 02.Vente logement situé 4 bis rue Saint Pierre
- 03.Virement de crédits
- 04.Participation financière au séjour linguistique organisé par le collègue G. BESSE
- 05.Recensement 2023 : désignation d'un coordonnateur
- 06.GIP RECIA
- 07.CCLST : adhésion au groupement de commandes voirie 2023

DIVERS :

- Compte-rendu « travaux »
 - Compte-rendu des réunions
 - Devenir de la Poste
 - Conseil municipal jeunes
 - Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
 - Lotissement du Chilloux
 - Eglise
-

Monsieur Thibault DE CHASSEY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur GAULTIER, le Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à dix-huit heures trente, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Affaire 00. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2022

Le procès-verbal du 26 septembre 2022 est soumis au vote de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

Affaire 01. Décisions prises depuis le 26 septembre 2022

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

A l'unanimité des membres présents

Approuve les décisions prises depuis le 26 septembre 2022 et évoquées ci-dessous

REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DU MAIRE				
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022				
Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC	Folio
94	29/09/2022	Cession du C15	2500.00	
95	29/09/2022	G.PAC – Maintenance PAC Mairie	246.00	
96	29/09/2022	WESCO – Fournitures matériel pour pause méridienne école	176.14	
97	29/09/2022	PLG – Produits d’entretien	239.26	
98	29/09/2022	CCLST – Service eau – Travaux de réparation du poteau incendie	811.98	
99	29/09/2022	PROKSYS – 2 onduleurs (E.J.L. et Mairie)	204.00	
100	03/10/2022	RETZ – Cahiers de Mathématiques	192.90	
101	06/10/2022	Décision modificative : virement de crédits en section investissement du 020 vers le 2183/pg 117	7 000.00	
102	03/10/2022	LOIR DIFFUSION – Médaille d’agent	46.80	
103	06/10/2022	Jardinerie fleurs 37 - Fleurs	360.91	
104	14/10/2022	Travaux sanitaires de l’école – Signature d’avenants : Lot 1 : -3 188.45€ / Lot 2 : + 450.00 € / Lot 3 : - 1635.00€ / Lot 4 : 1 737.47€ / Lot 7 : 590.00 €		
105	21/10/2022	BEST DRIVE – Tube, roue remorque	542.88	
106	20/10/2022	Brice Bois Concept – Porte salle d’attente maison paramédicale	204.00	
107	26/10/2022	Jacky CRINIÈRE – Bulletin municipal 2023	1 720.80	
108	25/10/2022	G-PAC – Réparation PAC Mairie	1 080.00	
109	28/10/2022	Décision modificative : virement de crédits en section investissement du 020 vers le 21312 pg 99	5 000.00	
110	27/10/2022	Groupement de commandes voirie 2023		
111	28/10/2022	FORGE CRECHET – Luminaire école	860.42	
112	31/10/2022	Provision pour risque	109.00	
113	02/11/2022	Décision modification : virement de crédits en section investissement du 020 vers le 2188/pg 99	4 000.00	
114	17/11/2022	DPU – 6 rue des Vignerons		
115	17/11/2022	DPU – Les Vigneaux		
116	17/11/2022	DPU – Les Marcosses		
117	17/11/2022	RETZ – Manuels d’orthographe	33.50	

Affaire 02. Vente du logement situé 4 bis rue Saint Pierre

Rapporteur : *Monsieur le Maire,*

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire explique que Monsieur GOUGUE, artisan boucher de Perrusson, a fait part de son souhait d’acquérir l’appartement communal situé au-dessus de son commerce. Il s’agit d’un logement que la commune a acquis en 2010 d’une superficie de 76.60 m2 (loi Carrez).

En 2011, d’importants travaux de rénovation et d’isolation de l’appartement ont été entrepris pour un montant total 103 186.14€.

A ce titre, la commune a bénéficié de plusieurs subventions :

Cœur de village	Conseil Régional	36 800,00 €
D.E.T.R.	Etat	19 273,00 €
LASM	Etat	1 506,00 €
Palulos	Département	500,00 €
TOTAL		58 079,00 €

Parallèlement à ces subventions, la commune a souscrit un emprunt d'un montant de 47 000.00€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt court jusqu'au 1^{er} février 2025.

Afin de bénéficier d'un taux de TVA réduit au moment des travaux de rénovation du logement, la commune a conclu une convention avec l'Etat. Cette convention prévoit entre autres de louer le logement à des personnes ne dépassant pas un certain plafond de ressources et fixe un loyer maximum à ne pas dépasser. La convention expire le 30/06/2025. L'ADAC a été consultée afin de connaître les conséquences juridiques qu'entraînent une telle convention sur le projet de vente (en attente de sa réponse au moment du conseil).

Le service du Domaine évalue, au regard de l'état du bâti et de la situation du marché local, la valeur vénale de la partie logement à 62 500€.

Dans l'hypothèse où la vente serait possible malgré la convention existante, Monsieur le Maire donne la parole à chaque élu présent afin qu'il exprime son avis. Il ressort de ce tour de table que la majorité des élus souhaitent attendre la fin de l'emprunt pour vendre l'appartement et/ou augmenter le prix de vente à la somme de 80 000€.

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil et dans cet intervalle de se rapprocher de Monsieur GOUGUE afin de lui faire part de l'ensemble de ces éléments.

Affaire 03. Décision modificative n°5

Rapporteur : *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'abonder certains articles déficitaires des opérations d'investissement « école » (programme 99), « voirie » (programme 83) et « bâtiments » (programme 131) :

DELIBERATION N°39/2022

A l'unanimité des membres présents

. Décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21312-09 : ECOLES	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-131 : BATIMENTS	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-120 : AMENAGEMENT RD 943 ex RN143	40 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-83 : VOIRIES	0.00 €	18 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-78 : MATERIEL	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	42 300.00 €	42 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	42 300.00 €	42 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Affaire 04. Participation financière au séjour linguistique organisé par le collège G. BESSE

Rapporteur : *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier du collège G. BESSE sollicitant une participation financière pour les 4 élèves domiciliés sur la commune de Perrusson dans le cadre de l'organisation d'un séjour linguistique en Italie du 2 au 7 avril 2023.

Considérant les contraintes budgétaires communales,

DELIBERATION N°40/2022

A l'unanimité des membres présents

- Décide de refuser toute participation au séjour linguistique en Italie organisé par le collège G. BESSE, du 2 au 7 avril 2023.*

Affaires 05. Recensement 2023 : désignation d'un coordonnateur

Rapporteur : *Monsieur Bernard GAULTIER, le Maire*

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en 2023 la commune de Perrusson doit effectuer les opérations de recensement de la population. A cet effet, il convient de nommer un coordonnateur communal afin de préparer et réaliser les enquêtes de recensement.

DELIBERATION N°41/2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

A l'unanimité des membres présents

- Décide de désigner un coordonnateur d'enquête titulaire et un suppléant, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.*

Affaires 06. Adhésion au GIP RECIA

Rapporteur : *Monsieur Bernard GAULTIER, le Maire*

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du conseil municipal du 14 février 2022 une délibération avait été prise afin d'adhérer au GIP RECIA pour bénéficier d'un accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans le cadre de l'appel à projet pour le socle numérique. Afin de désigner les représentants à l'Assemblée Générale du GIP RECIA, il convient de compléter cette délibération.

DELIBERATION N°42/2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

A l'unanimité des membres présents

- Approuve l'adhésion de la commune de Perrusson au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA), domicilié 3 avenue Claude Guillemin – Bâtiment F1 – BP 36009 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- Approuve les termes de la convention constitutive entre la commune de Perrusson et le GIP RECIA, et les conditions d'adhésion ;
- Autorise le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- Désigne Madame COLIN Christiane en qualité de représentante titulaire et Madame ADAM Sylvie en qualité de représentante suppléante pour siéger à l'Assemblée générale du GIP RECIA,
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération ;
- Annule et remplace la délibération n°14/2022 en date du 21 février 2022.

DELIBERATION N°43/2022

A l'unanimité des membres présents

- Approuve les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre Val de Loire ;
- Autorise le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives au service souscrit par la collectivité ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Affaire 07. CCLST : adhésion au groupement de commandes voirie 2023

Rapporteur : Monsieur Bernard GAULTIER, Maire

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes est constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2023 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour 2023 et de l'autoriser à signer la convention.

DELIBERATION N°44/2022

A l'unanimité des membres présents

- Décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

DIVERS: Compte rendu des travaux

Rapporteur : *Monsieur Roland BLOND, 3^{ème} Adjoint*

- *Réfection des sanitaires publics place du 8 mai : ils ont été rénovés et sont réouverts.*
- *Sanitaires automatiques du parc M. Mardelle : des devis ont été demandés pour procéder à la réparation.*
- *Mur de soutènement rue des Acacias : le mur de soutènement entre le futur parking et la propriété de Monsieur SAHUC est terminé. En partie Nord, il reste à faire l'enduit sur le mur du garage de M. SAHUC. En partie Sud, l'élaboration du mur pour séparer l'entrée du parking et l'entrée de M. SAHUC n'a pas encore été réalisée. La partie « enrobé » sera faite ultérieurement avec l'aménagement paysager du mur.*
- *Maison médicale : des problèmes d'insonorisation entre la salle d'attente et le bureau des infirmières ont été constatés. Des joints ont été posés afin de solutionner ce problème. La VMC est hors service. La société AXICLIM doit intervenir.*
- *Voirie : les dernières finitions ont été effectuées par l'entreprise Vernat. Il s'agissait uniquement de quelques accotements et de fermetures de joints sur des reprises de chaussées avenue des Tilleuls.*
- *Ecole : la porte entre la cour et le hall d'entrée a été changée à l'identique de la précédente qui était abîmée. Un autre frein a été posé sur la porte de couloir qui relie la cour des grands à la cour des maternelles dans un but d'économie d'énergie, pour éviter que les deux portes restent ouvertes et créent un courant d'air. L'éclairage d'une classe a été remplacé par un éclairage à LED.*
- *Service technique : le fauchage est terminé. Les petits travaux tels que la réfection d'avaloirs, le ramassage des feuilles, la mise en forme de trottoirs d'entrées de propriétés, la reprise de peintures intérieures et la réfection du terrain de pétanque sont en cours. La COVED, service de ramassage des ordures ménagères nous a demandé, pour faciliter leurs manœuvres, de modifier des emplacements et des zones de regroupements. Les employés du service technique vont s'en charger.*

DIVERS : Compte-rendus des réunions et commissions

Rapporteur : *Monsieur MARAIS Cédric, conseiller délégué*

- *Réunion d'information sur la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants, animée par la FREDON Centre-Val de Loire, du mardi 11 octobre 2022 : un article détaillé va être diffusé dans le bulletin municipal.*

Rapporteur : *Madame ADAM Sylvie, Adjointe en charge des affaires sociales et scolaires*

- *Conseil d'école du 15 novembre 2022 : l'école remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour les nombreux investissements qui ont été faits (équipement de 6 ordinateurs portables et d'un grand écran pour le dispositif Ulis, construction d'un bloc sanitaire et réfection de l'ancien, installation d'un photocopieur couleur pour l'ensemble de l'école, achat de nouveau mobilier pour les classes). En raison des effectifs en baisse, il a été évoqué la crainte de perdre une classe l'année scolaire prochaine. Les enseignantes de cycle 3 envisagent d'organiser une classe transplantée dont le thème principal est l'astronomie. Le séjour se déroulera du 9 au 12 mai aux environs de Poitiers. Les élèves de cycles 1 et cycle 2 bénéficieront également de séances sur ce thème avec un animateur scientifique qui se déplacera à l'école. Afin de permettre aux Efv de participer plus activement à ce projet, la Communauté de Communes et Tzigane habitat mèneront également des activités périscolaires sur ce thème. Le vendredi 6 janvier, un spectacle sera offert à tous les enfants de l'école : « La fusée de Noël », joué par la Compagnie Compas Austral.*

Rapporteur : *Monsieur Bernard GAULTIER, Maire*

- *Lotissement de la Grange : le projet prend du retard en raison du désaccord entre un des vendeurs et l'aménageur sur le prix de vente du terrain au m2.*
- *Jeudi 10 novembre 2022 : réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN). Dans le Département, un peu plus de 1200 enfants sont en attente d'un placement (ULIS, SEGPA, IME...).*
- *Devenir de La Poste : l'activité étant très faible, les services de La Poste se sont rapprochés de la mairie afin d'évoquer 3 possibilités. La première est la disparition du service de La Poste sur la commune. La seconde est la mise en place d'un point relais chez un commerçant et la troisième solution est la reprise par la commune d'une agence postale. Dans cette dernière hypothèse, la commune signerait une convention de partenariat avec La Poste pour une durée de 3 à 9 ans renouvelable une fois pour la même durée.*
- *Conseil municipal jeunes : Mesdames COLIN, NONET et messieurs BOISSEAU et BLOND vont récolter des informations dans l'objectif de mener une réflexion sur l'opportunité de la création d'un tel conseil au sein de la commune.*
- *Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants : cette nouvelle cérémonie destinée à rencontrer les nouveaux administrés et à diffuser les informations communales essentielles se déroulera courant septembre.*
- *Lotissement du Chilloux : en attente des conclusions de la réunion entre le Département et les responsables d'Agés et vie.*
- *Travaux église : changement de maîtrise d'œuvre suite au départ à la retraite de Monsieur RUEL.*
- *Journée citoyenne : tout s'est bien déroulé.*

Rapporteur : *Monsieur BOISSEAU Jannick, Adjoint en charge de l'urbanisme et du cimetière*

- *L'entreprise LUMIFETE est venue remettre en état toutes les guirlandes de Noël qui ne fonctionnaient pas.*
- *Relèvement des tombes : le 12 novembre le 2^{ème} constat d'abandon a été fait. Le procès-verbal va être affiché pendant un mois. A partir du 19 décembre, le cimetière pourra de nouveau être dés herbé.*

Fin de la séance à 21h00

Le Maire,

 B. GAULTIER

